

Duplicata

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE DIJON

R E C E P I S S E   D E   D E P O T

BP 69

21072 DIJON CEDEX

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS REGISTRE DU COMMERCE - FAILLITES -

BILANS : MINTEL 08.36.29.11.22.

SARL A.C.B. CONSEIL

35 AVENUE EIFFEL  
DIJON  
21000 DIJON

V/REF :

N/REF : 91 B 444 / A-1477

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 16/06/98, SOUS LE NUMERO A-1477,

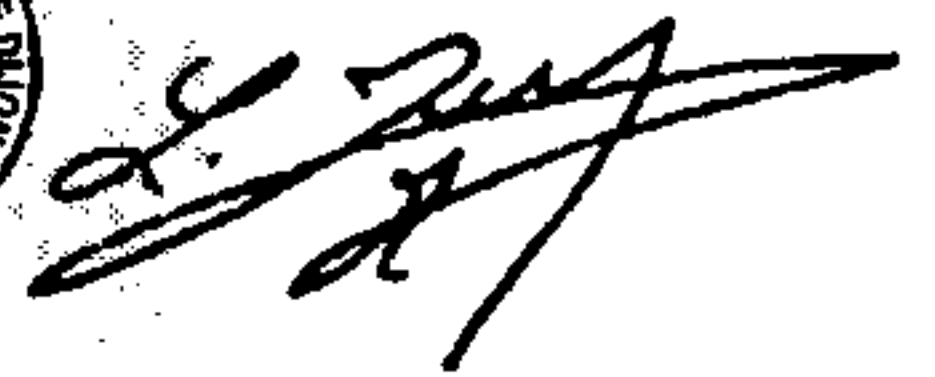
P.V. D'ASSEMBLEE DU 01/04/98

DESIGNATION D'UN CO-GERANT

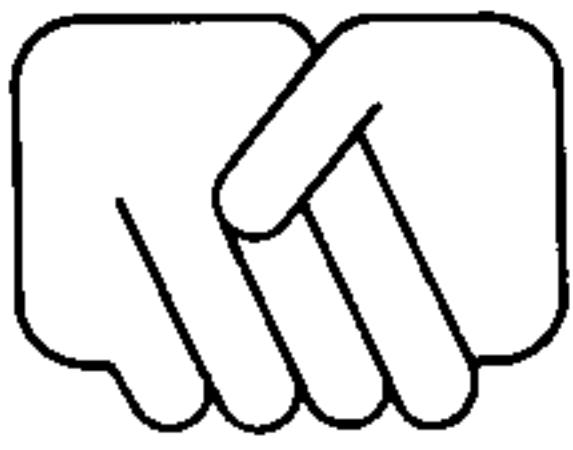
... CONCERNANT LA SOCIETE  
SARL A.C.B. CONSEIL  
STE A RESPONSABILITE LIMITEE  
35 AVENUE EIFFEL  
DIJON  
21000 DIJON

R.C.S DIJON B 383 154 655 (91 B 444)

LE GREFFIER







ASSURANCES

**ACB**  
**CONSEIL**

**ASSURANCES - PLACEMENTS - CRÉDITS**

Horaires d'ouverture :  
9 h à 18 h du lundi au vendredi

GIB Lelch

~~Directeur au Greffe de l'Orléans~~

~~16 JUIN 1998~~ 1677

RCS 383154655

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an mille neuf cent quatre vingt dix huit

le 01/04/1998

à 14 h

siège social de la société A.C.B CONSEIL

Les associés de la SARL ACB CONSEIL au capital de 50000 F, représenté par 50 parts sociales de 1000 francs, et dont le siège social est à Dijon 35 avenue Gustave Eiffel se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite en date du 15 mars 1998 par dépôt en main propre contre reçu.

Les présences sont constatées ci dessous:

Madame Prédry Rosa  
gerant associé

25 PARTS

PRESENTE

Madame Desnoyer Nathalie

25 PARTS

PRESENTE

100 %

100 %

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Prédry gérant, la feuille de présence établie plus haut permet de constater que les associés présents ou représentés, représentent plus des trois quarts des parts sociales.

L'assemblée générale étant en mesure de prendre des décisions valables, celle-ci est déclarée régulièrement constituée.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

**LES COPIES DES LETTRES RECOMMANDEES**

**LE RAPPORT DE GESTION**

**LE PROJET DES RESOLUTIONS**

Le gérant déclare que le rapport de gestion, le projet des résolutions ont été remis aux associés.

Le gérant souligne que la société est restée à la disposition des associés desirant prendre connaissance des documents prévus par les différents textes.

L'assemblée des associés lui donne acte de cette déclaration.

Le gérant déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur

l'ordre du jour suivant:

Modification de la gérance

questions diverses

**ASSURANCES - COURTAGE - BOURGOGNE**

35, Avenue Gustave Eiffel - B.P. 77 - 21021 DIJON CEDEX - Tél. : 03 80 76 95 95 - Fax : 03 80 76 96 00

S.A.R.L. au Capital de 50.000 F - R.C.S DIJON 383 15 46 55 - R.C.P. et Garantie Financière Art. L 530-1 - L 530-2 du Code des Assurances



SECRET  
CONFIDENTIAL



**Le gérant déclare la discussion ouverte après avoir donné lecture du rapport et toutes explications utiles**

**Proposition aux fonctions de gérants égalitaires de Monsieur Jacques Desnoyer et de Monsieur Predy Pierre Emile, ils assureront la gestion de la société à effet du 01/04/98 , avec un statut de gérants non salariés**

**Remunération**

**La société rémunérera les gérants à hauteur de 15.000 F par mois  
Soit 180.000 F annuel.**

**La société prendra à sa charge la prévoyance, la retraite, et les frais de santé .**

**Personne ne demandant plus la parole, le gerant met aux voix les resolutions suivante, toutes à l'ordre du jour:**

**Proposition aux fonction de gérant Monsieur Desnoyer Jacques et et Monsieur Predy Pierre Emile avec un statut de gérants non salariés**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution :pouvoirs**

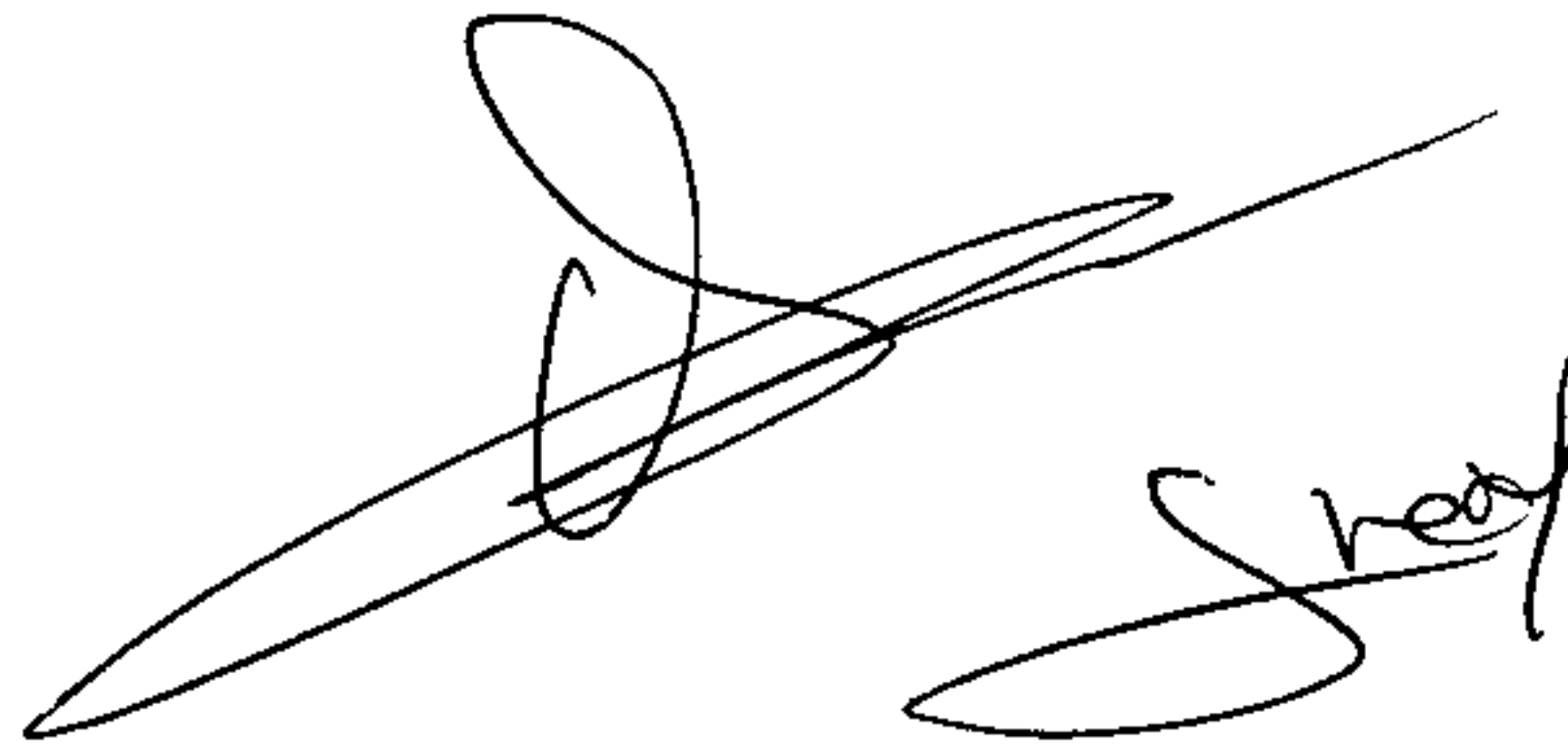
**Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes a l'effet de procéder à toutes formalités et publicités legales et réglementaires .**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée a 15h30**

**de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal.**

**Les associés**

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is a large, stylized 'J' with a long horizontal stroke extending to the right. The second signature is a smaller, more compact signature, possibly 'Predy', also with a long horizontal stroke extending to the right.